

COMMUNE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la Séance du lundi 11 mars 2019

°_°_°_°_°

L'an deux mille dix-neuf, le **11 mars à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune des Pavillons-sous-Bois légalement convoqué le 1^{er} mars 2019 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Mme Katia COPPI, Maire, Conseillère Départementale**, lequel a désigné **Mme Karine SARIKAS**, Secrétaire de Séance.

Présents :

MME KATIA COPPI, MME ANNICK GARTNER, M. MARC SUJOL, M. PATRICK SARDA, MME CHRISTINE GAUTHIER, M. SERGE CARBONNELLE, MME MARTINE CUMIN, M. JACQUES MENZILDJIAN, MME GENEVIÈVE SIMONET (DÉPART À 21H28), MME JACQUELINE DURAND, MME ANNE-MARIE LEPAGE, MME MAGUY SOUM, M. RENÉ RAPELLIN, MME FRANÇOISE RAYNAUD, M. JACKIE SIMONIN, MME THÉRÈSE HOUET (ARRIVÉE À 20H04), MME BRIGITTE SLONSKI, M. CHRISTIAN FAVIEN, MME CHANTAL TROTTET, M. PHILIPPE DALLIER, M. PHILIPPE BOUTIGNY, M. NICOLAS MARTIN, MME PATRICIA CHABAUD, M. FABRICE CHOLLET, MME SABRINA ASSAYAG, MME KARINE SARIKAS, M. BERNARD DENY, M. JEAN-FRANÇOIS CHLEQ, MME SANDRINE CALISIR

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des **35** Membres en exercice du Conseil Municipal étant présente ce dernier peut valablement délibérer.

Absents excusés avec Mandats :

M. Yvon ANATCHKOV donne pouvoir à M. Marc SUJOL, M. Thierry DE CECCO donne pouvoir à Mme Martine CUMIN, Mme Laurence FOURNIER donne pouvoir à Mme Christine GAUTHIER, M. Thierry DELORME donne pouvoir à Mme Annick GARTNER

Absents excusés :

Mme Sophie DUBOSC, M. Michaël BOUAZIZ

Absents :

Administration :

M. SOLER, Directeur Général des Services
Mme ATTALI, Directrice Générale Adjointe des Services
Mme RODRIGUES TEIXEIRA, Secrétaire

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour et soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le procès verbal de la séance du 4 février 2019.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 4 février 2019 :

32 votants – Vote à la Majorité
29 Pour – 3 Contre (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

2019.00007 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
33 votants – Vote à l'Unanimité

PREND ACTE du rapport sur la situation de la Ville en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2019.

2019.00008 - Budget « Ville » 2019 – Rapport sur les Orientations Budgétaires

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
33 votants – Vote à l'Unanimité

PREND ACTE du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2019 sur la base du rapport.

2019.00009 - Création d'une servitude sur la parcelle B n°79 sise 71, allée d'Athènes appartenant à la Holding M.C. Participations pour permettre d'élargir l'accès de la parcelle communale cadastrée B n°78

Lecture de la délibération par M. SARDA

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
32 votants – Vote à l'Unanimité

AUTORISE la constitution d'une servitude de passage pour tous véhicules grevant la parcelle cadastrée section B n°79 appartenant à la société Holding M.C. Participations, représentée par Monsieur CHAZAL, au profit de la parcelle cadastrée section B n°78 appartenant à la Commune des Pavillons-sous-Bois sans indemnité de part et d'autre.

ÉVALUE ladite servitude à cent cinquante euros (150 €) pour les besoins de la contribution de sécurité immobilière.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et acte authentique relatifs à la constitution de ladite servitude, aux charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, et notamment sous la condition que le propriétaire du fonds dominant prenne à sa charge l'entretien et la réparation nécessaire en cas de dégradation de la surface concernée par ladite servitude par le propriétaire du fonds dominant de manière qu'il soit normalement carrossable en tout temps par tous types de véhicules.

AUTORISE Madame le Maire à prendre en charge les frais liés à la constitution de la servitude et à sa publication.

2019.00010 - Cession de la parcelle communale cadastrée B n°78 sise 73, allée d'Athènes au profit de SÉQUANO AMÉNAGEMENT dans le cadre du traité de concession d'aménagement Sainte Anne - La Poudrette

Lecture de la délibération par M. SARDA
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
32 votants – Vote à l’Unanimité

DÉCIDE la vente de la propriété cadastrée section B n°78 lieudit 73, allée d’Athènes aux Pavillons-sous-Bois au profit de la société SÉQUANO AMÉNAGEMENT moyennant le prix de huit cent huit mille cinquante euros hors taxe (808 050 € H.T.), majoré de la T.V.A. selon le régime et le taux applicables au jour du règlement du prix de vente.

DÉCIDE que les frais d’acte de vente seront à la charge de la société SÉQUANO AMÉNAGEMENT.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout acte afférent à cette cession.

2019.00011 - Lutte contre l’habitat indigne et les marchands de sommeil : demande de délégation des dispositifs d’autorisation préalable de mise en location, de déclaration de mise en location et d’autorisation préalable de division par l’Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est

Lecture de la délibération par M. SARDA
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
32 votants – Vote à l’Unanimité

DEMANDE à l’E.P.T. *Grand Paris Grand Est* la délégation de la mise en œuvre et du suivi sur son territoire communal au titre du Code de la Construction et de l’Habitation des articles L.635-3 à L.635-10 relatifs à l’autorisation préalable de mise en location, à la déclaration de mise en location; et L.111-6-1-1 à L.111-6-1-3 relatifs aux règles générales de division et à l’autorisation préalable de division, sur les zones définies dans la délibération n°2018.00087 du Conseil Municipal du 5 novembre 2018.

PRÉCISE que, conformément à l’article 188 de la loi ELAN, un rapport annuel sur l’exercice de cette délégation des dispositifs d’autorisation préalable de mise en location, de déclaration de mise en location et d’autorisation préalable de division, sera adressé à l’E.P.T. *Grand Paris Grand Est*.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relevant de l’instruction et arrêtés afférents.

2019.00012 - Création d’un tarif exceptionnel des repas pris et non prévus dans le cadre de la restauration scolaire pour l’année 2019/2020

Lecture de la délibération par Mme le Maire
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
32 votants – Vote à l’Unanimité

DÉCIDE de créer un tarif exceptionnel dès la rentrée scolaire 2019/2020 pour tous les repas pris et non prévus dans l’agenda péri ou extra scolaire en mairie, à savoir :

Repas occasionnel non prévu ou pris sans inscription en mairie	5,00 €
--	--------

DIT que Madame le Maire pourra accorder des gratuités dans des situations exceptionnelles.

DIT que le paiement sera demandé après réception d’une facture mensuelle.

2019.00013 - Révision des périmètres scolaires pour la rentrée 2019

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

32 votants – Vote à la Majorité

29 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

APPROUVE la nouvelle carte scolaire dont les modifications sont jointes en annexe.

DIT que cette nouvelle sectorisation sera applicable à compter de la rentrée de septembre 2019.

2019.00014 - Classes transplantées - Année scolaire 2018/2019 : Écoles Julie Victoire Daubié, Robillard, Fontenoy, Jules Verne et Monceau : indemnité allouée aux enseignants

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

32 votants – Vote à l'Unanimité

DIT que la participation des familles au séjour organisé du 11 au 16 mars 2019, pour deux classes de l'école Julie Victoire DAUBIE (CE1 de Madame Virginie CHAUMONT et CM2 de Madame Kathleen DESBOEUFS) au centre « L'Ourson » à Bernex en Haute-Savoie, soit 6 jours, est prévue selon la grille tarifaire adoptée par le Conseil Municipal du 5 mars 2018.

DIT que la participation des familles au séjour organisé du 15 au 19 avril 2019, pour deux classes de l'école ROBILLARD (CP de Madame Samira BEZZA et CP de Madame Virginie RIVIERE) au centre CCAS à Urville-Nacqueville dans la Manche, soit 5 jours, est prévue selon la grille tarifaire adoptée par le Conseil Municipal du 5 mars 2018.

DIT que la participation des familles au séjour organisé du 13 au 18 mai 2019, pour une classe de l'école FONTENOY (CE2 de Monsieur Anthony LE BERRE) au centre CCAS EDF GDF à Saint-Laurent-sur-Mer dans le Calvados, soit 6 jours, est prévue selon la grille tarifaire adoptée par le Conseil Municipal du 5 mars 2018.

DIT que la participation des familles au séjour organisé du 17 au 21 juin 2019, pour deux classes de l'école Julie VERNE (CM1/CM2 de Madame Sophie DENIER et CM2 de Monsieur Flavien DI IORIO) au centre de vacances CCAS EDF GDF à Saint-Laurent-sur-Mer dans le Calvados, soit 5 jours, est prévue selon la grille tarifaire adoptée par le Conseil Municipal du 5 mars 2018.

DIT que la participation des familles au séjour organisé du 24 au 29 juin 2019, pour deux classes de l'école MONCEAU (CM2 de Monsieur Léo COHEN et CM2 de Madame Sabine JORAND) au centre au chalet « le Relais » à Lans en Vercors dans l'Isère, soit 6 jours, est prévue selon la grille tarifaire adoptée par le Conseil Municipal du 5 mars 2018.

PRÉCISE qu'en cas d'empêchement à partir d'un des enseignants initialement prévus dans les articles 1 à 5, un arrêté sera établi afin de rémunérer son remplaçant.

PRÉCISE que l'indemnité de sortie avec nuitées allouée à ces neuf enseignants sera fixée conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 6 mai 1985 et arrêtée à la somme de 20,40 € bruts par jour.

2019.00015 - Adhésion au SIFUREP de la commune de Ballainvilliers au titre de la compétence « Service extérieur des pompes funèbres »

Lecture de la délibération par Mme ASSAYAG

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

32 votants – Vote à l’Unanimité

APPROUVE l’adhésion de la commune de Ballainvilliers à la compétence « Service extérieur des pompes funèbres ».

2019.00016 - Représentation-Substitution de la communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » au sein du SIGEIF

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

32 votants – Vote à l’Unanimité

PREND ACTE de la représentation-substitution, au sein du Comité du SIGEIF, de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » s'agissant des communes de Ballainvilliers, Champlan, Longjumeau, Marcoussis, Massy, Nozay, Orsay, Saux-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette et Wissous pour l'exercice de la compétence relative à la distribution publique d'électricité.

PREND ACTE de la modification de la liste des membres du SIGEIF mentionnée à ses statuts et résultant de l'adhésion de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay ».

QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 21 H 57.

Fait aux Pavillons-sous-Bois, le 12 mars 2019.

Le Maire,
Conseillère Départementale

Katia COPPI